



27 avril 2023

(23-2975)

Page: 1/1

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: espagnol

**RESTRICTIONS IMPOSÉES PAR L'ÉQUATEUR À L'IMPORTATION DE
RAISINS ET D'OIGNONS (PCS N° 498)**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE PÉROU

La communication ci-après, reçue le 26 avril 2023, est distribuée à la demande de la délégation du Pérou.

-
1. Le Pérou présente aux Membres de l'OMC sa préoccupation commerciale spécifique concernant les mesures appliquées par l'Équateur en ce qui concerne la réouverture de l'accès aux raisins originaires du Pérou. Il convient de souligner que la question relative aux oignons est traitée dans un cadre bilatéral et que des avancées significatives y sont attendues.
 2. S'agissant des raisins, le Pérou tient à souligner que, le 20 mars 2023, la lettre n° 0041 du Service agrosanitaire national (SENASA) a été délivrée et contenait une réponse relative à la prescription concernant le transport réfrigéré proposée par l'Équateur.
 3. En ce sens, le Pérou attend de l'Équateur qu'il effectue la révision et l'analyse pertinentes des renseignements soumis afin de convenir des prescriptions en matière d'importation pour ce produit et de pouvoir conclure ce processus.
-